



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-097

**Vente d'une licence IV**  
(Citoyenneté - Relations avec les usagers)

**9.1**

Rapporteur : Mariam CISSE

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>30</b>
Nombre de pouvoirs	<b>9</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

#### Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMEN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

La collectivité dispose d'une licence IV inexploitée à ce jour acquise auprès de M Rattan Kumar DABEE.

Il est proposé de revendre ladite licence à M. Thierry THAUVIN – gérant de l'établissement Ibis Styles, 10 rue du Bois des Fosses.

Aux termes des négociations, la somme de sept mille euros (7 000 €) a été arrêtée. Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acheteur.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Mariam CISSE,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve la vente de la licence IV à M. Thierry THAUVIN – gérant de l'établissement Ibis Styles, adresse pour un montant de sept mille euros (7 000 €), les frais d'acquisition étant à la charge de l'acheteur,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents nécessaires à cette vente.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 29 juin 2023

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET